

Ab 12-2024

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ**

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:  Abattage  Élagage  Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
- entrave avérée à l'exploitation agricole;
- impératifs de construction ou d'aménagement.

**PUBLICATION AU PILIER PUBLIC:** du 02.08.2024 au 02.09.2024

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: PPE Othon Ier, p.a. Bobst Régie Immobilière SA  
 Adresse: Rue Othon 2 a b c d  
 Parcelle n°: 1606  
 Essence: un pommier et un mirabellier  
 Diamètre à 1 m du sol: 30 cm et 40 cm  
 Motif de la requête: Danger de chute de branches, arbres en déclin  
 Date: le 10 juillet 2024 Signature: M. FERRIER Bobst Régie Immobilière SA  
 Rue Pestalozzi 8 - Case postale 208  
 1401 Yverdon - Tél. 024 426 23 02

**PLANTATION COMPENSATOIRE**

Proposition du requérant: à l'idee d'equilibrage: un pommier et un mirabellier

Compensation validée par le service  oui  non

Autre proposition: .....

**PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER**

**DU SERVICE**

les deux sont à attendre sec (en survie) 29.07.2024  
 André Cléménçon  
 Garde forestier  
 La Cour 4  
 1427 Bonvilliers

**ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE**

bon  moyen  mauvais  investigation nécessaire

**DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE**

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

